



Rapport n° 12	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 7 juin 2016		Chapitre : Article :

**VALIDATION DE LA PHASE AVANT-PROJET DEFINITIF
DU PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MONTCORNET**

Lors de sa réunion du 4 février 2013, le Conseil d'administration a voté l'autorisation de programme pour la construction du centre d'incendie et de secours de MONTCORNET à hauteur de 1 480 000 € réajustée à 1 152 000 €.

Le cabinet HENNEQUART d'Hirson architecte désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet a présenté son avant-projet définitif le 18 avril 2016. Le coût des travaux est estimé à 768 800 € HT et hors fondations spéciales.

Conformément au cahier des clauses administratives particulières, la rémunération du maître d'œuvre est arrêtée lors de la validation de l'avant-projet définitif. Cette rémunération initialement prévue à 10,34 % est maintenue. La rémunération du maître d'œuvre serait alors fixée à 81 355,12 € HT.

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :

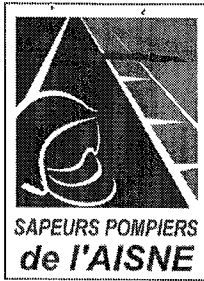
Vu le rapport n° 12 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- De valider l'avant-projet définitif du projet de construction du centre de secours de MONTCORNET présenté par le Cabinet HENNEQUART, architecte et maître d'œuvre pour un montant total de travaux de 768 800 € HT (valeur avril 2016 BT 01 janvier 2016) ;
- De fixer à 10,34 %, conformément à la convention du maître d'œuvre le taux de rémunération définitif du cabinet HENNEQUART pour un montant forfaitaire de 81 355,12 € HT ;
- D'autoriser le Président à signer un avenant pour fixer la rémunération définitive du Cabinet HENNEQUART ;
- D'autoriser le Président à lancer l'ensemble des marchés relatifs à la construction du centre de secours de MONTCORNET.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n° 12	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 7 juin 2016		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 17
Votants : 17

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le
22 JUIN 2016

Le 7 juin 2016 à 15 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLEROT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne.

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
~~M. le Lt Colonel Philippe BARDON, sapeur pompier professionnel officier~~
~~M. l'Adjudant chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs professionnels non-officiers~~
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompier volontaires non-officiers~~

Excusé(s) : Mme Monique BRY, MM. Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM
Lt-Colonel Philippe BARDON, Lieutenant Denis COUTANT

Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**VALIDATION DE LA PHASE AVANT-PROJET DEFINITIF
DU PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MONTCORNET**

Vu le rapport n° 12 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De valider l'avant-projet définitif du projet de construction du centre de secours de MONTCORNET présenté par le Cabinet HENNEQUART, architecte et maître d'œuvre pour un montant total de travaux de 768 800 € HT (valeur avril 2016 BT 01 janvier 2016) ;

.../...

- De fixer à 10,34 %, conformément à la convention du maître d'œuvre le taux de rémunération définitif du cabinet HENNEQUART pour un montant forfaitaire de 81 355,12 € HT ;
- D'autoriser le Président à signer un avenant pour fixer la rémunération définitive du Cabinet HENNEQUART ;
- D'autoriser le Président à lancer l'ensemble des marchés relatifs à la construction du centre de secours de MONTCORNET.

Le Président,



Nicolas FRICOTEAUX

